

**A.P.S.**

**RÉFÉRENTIEL NATIONAL  
DE FORMATION**

*Texte approuvé par la Commission permanente  
du Comité National de l'Enseignement Catholique  
le 13 juin 2008*

# APS

## REFERENTIEL DE FORMATION

---

*La formation initiale s'appuie sur un référentiel national pour éviter à ceux qui changent de région d'être contraints de recommencer la totalité de la formation.*

*Dans le prolongement immédiat du présent texte, le SGEC élaborera à bref délai un référentiel national. Sa mise en œuvre sera assurée dans les diocèses ou les provinces. Sur demande, l'IFCEC (Institut de Formation de Cadres de l'Enseignement Catholique) pourra intervenir par subsidiarité.*

Extrait du Texte national sur l'Adjoint en pastorale scolaire<sup>1</sup>

Pour élaborer le référentiel de formation, il importe de resituer la place et l'action de l'APS par une triple entrée :

- *Le champ de l'animation pastorale en établissement catholique d'enseignement ;*
- *La posture d'adjoint qu'a souhaitée le Comité national de l'Enseignement catholique lors de l'approbation du texte d'orientation sur l'APS ;*
- *Les grandes compétences qu'il a à mettre en œuvre dans le cadre de l'exercice de sa mission.*

### I - L'exercice de la mission et du métier

#### • **L'animation pastorale dans l'établissement catholique d'enseignement**

Le texte d'orientation approuvé par le Cnec précise quatre axes à l'animation pastorale<sup>2</sup>

- *Faire de l'école un lieu d'éducation animé par l'esprit évangélique, c'est-à-dire faire que l'Évangile irrigue l'ensemble de la vie de l'établissement, ou encore que le projet éducatif inspiré par l'Évangile et l'enseignement de l'Église s'actualise dans le quotidien.*
- *Offrir à tous et à chacun la possibilité de découvrir le Christ, en référant explicitement ce projet et ce vécu au message de l'Évangile. C'est le niveau de ce que le Texte national pour l'orientation de la catéchèse en France appelle la « première annonce ».*
- *Mettre à la disposition de tous ceux qui le désirent les moyens adaptés pour grandir dans la foi, par la catéchèse ordonnée et des activités d'approfondissement de la foi, la préparation aux sacrements, la liturgie...*
- *Insérer l'établissement catholique et ses activités dans la vie de l'Église locale, c'est-à-dire diocésaine.*

*Cette animation pastorale concerne, bien entendu, les enfants et les jeunes, mais tout autant les adultes de la communauté éducative.*

#### • **Une posture d'adjoint**

Par ce statut d'adjoint, le texte national souligne que l'APS ne peut exercer son métier qu'en relation étroite avec le chef d'établissement à qui la tutelle a confié la responsabilité pastorale de l'établissement.

---

<sup>1</sup> Texte approuvé par le Comité national de l'enseignement catholique, le 9 novembre 2007

<sup>2</sup> Cf. Annexe 1

Ce positionnement signifie l'importance accordée à la dimension pastorale dans l'établissement, sa transversalité, et la reconnaissance par tous, jeunes et adultes, de l'APS et de son action.

- **Des compétences d'animation**

Elles peuvent se regrouper en cinq grandes familles

- *Animer et travailler en équipe*
- *Accompagner et conseiller*
- *Coordonner et relier*
- *Élaborer des projets d'animation et gérer l'action*
- *Prendre la parole en public et communiquer*

Ces compétences s'exerçant dans le champ de la pastorale, elles demandent

- *le développement de la capacité à :*
  - *Écouter, discerner, reformuler*
  - *Éveiller et susciter*
  - *Témoigner et annoncer*
- *les appuis bibliques, théologiques et pastoraux.*

Ces compétences s'appuient sur d'autres complémentaires, à usage « d'entretien » personnel :

- *S'informer :*
  - *parce que l'action pastorale suppose de connaître ceux à qui elle s'adresse*
  - *parce qu'elle s'incarne dans un temps et un lieu donnés, dans une actualité.*
  - *parce qu'il importe de se tenir au courant de la réflexion de l'Église et des orientations qu'elle promulgue.*
- *Se former :*
  - *parce que la formation initiale ne peut qu'être un socle sur lequel doit pouvoir se développer « une formation tout au long de la vie » en fonction de son charisme personnel, des besoins du terrain et des problématiques qui apparaissent*
- *Se ressourcer :*
  - *parce que l'évangélisation commence par soi : vivre de l'Évangile, s'inscrire dans un mouvement de conversion « tout au long de la vie », pour être toujours un peu plus messager de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.*

## II - Référentiel de formation

### Cadre général

- *La formation vise trois objectifs développés dans cette deuxième partie.*
  - *Axe I Situer son action au sein d'un établissement catholique d'enseignement*
  - *Axe II Développer les compétences liées à l'animation en milieu éducatif*
  - *Axe III Acquérir les connaissances et les compétences bibliques, théologiques et pastorales nécessaires à l'animation pastorale.*
- *Les dispositifs de formation sont construits sur la base de sept principes d'organisation précisés en troisième partie.*

## **Axe I : APPROCHE ORGANISATIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE**

Objectif : *Situer son action au sein d'un établissement catholique d'enseignement*

### **I-1. L'Enseignement catholique**

Objectif	<i>Acquérir des repères sur l'Enseignement catholique et sa situation en France.</i>
Contenus	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Repères historiques. Des fondateurs à aujourd'hui</i></li><li>• <i>Repères sociologiques. Place dans la société d'aujourd'hui</i></li><li>• <i>Repères éducatifs. Une mission et une double appartenance. Les textes de référence, les orientations éducatives.</i></li></ul>

### **I-2. L'établissement catholique d'enseignement**

Objectif	<i>Comprendre la spécificité de l'établissement catholique d'enseignement et l'unité de sa mission, son insertion.</i>
Contenus	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Un projet éducatif, une communauté</i></li><li>• <i>L'unité de sa mission : « Enseigner, Éduquer, Évangéliser »</i></li><li>• <i>Organisation, structure, associations et statut des personnes</i></li><li>• <i>Inscription de l'établissement dans l'Église locale :</i><ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Relations avec les mouvements et services diocésains.</i></li><li>- <i>Inscription dans les Orientations pastorales diocésaines et dans le Projet catéchétique diocésain</i></li></ul></li><li>• <i>Inscription de l'établissement dans la cité :</i><ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Participation à l'animation locale, aux actions de solidarité...</i></li></ul></li></ul>

### **I-3. Rôle de l'APS dans l'établissement scolaire**

Objectif	<i>Situer de manière précise la place et le rôle de l'APS dans l'établissement catholique, le métier et la mission.</i>
Contenus	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Connaissance du texte national sur l'APS de novembre 2007</i></li><li>• <i>Adjoint en pastorale scolaire et mission pastorale du chef d'établissement : articulation et délégation</i></li><li>• <i>Les rapports avec la direction diocésaine et – le cas échéant – avec la congrégation</i></li><li>• <i>Les relations avec l'Église diocésaine et la paroisse</i></li><li>• <i>L'activité de l'APS ; équipe d'animation pastorale et projet d'animation pastorale</i></li><li>• <i>Formation continue et ressourcement</i></li><li>• <i>Attention au monde et engagement dans la cité.</i></li></ul>

## Axe II : L'ANIMATION EN MILIEU ÉDUCATIF

Objectif : *Développer les compétences liées à l'animation en milieu éducatif*

### II-1. Animation à visée éducative

Objectif	<i>Situer sa propre conception de l'éducation au travers de sa réflexion et de sa pratique. Rechercher la cohérence entre options personnelles et projet collectif au sein de l'établissement</i>
Contenus	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les différents courants de l'éducation</li><li>• Les enjeux de l'éducation aujourd'hui</li><li>• Psychologie et sociologie des jeunes aujourd'hui, leur réalité.</li><li>• Le vécu éducatif de l'établissement</li><li>• Temps d'analyse de pratiques qui articulent ces différentes dimensions.</li></ul>

### II-2. Compétences d'animation

Objectif	<i>Développer les compétences nécessaires dans l'animation de l'établissement, à savoir :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Animer un groupe et travailler en équipe</i></li><li>- <i>Accompagner et conseiller</i></li><li>- <i>Coordonner et relier</i></li><li>- <i>Élaborer des projets d'action et organiser</i></li><li>- <i>Prendre la parole en public et communiquer</i></li></ul>
Contenus	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Dynamique des groupes</i></li><li>• <i>Autorité, pouvoir, service</i></li><li>• <i>Responsabilité, délégation</i></li><li>• <i>Rôles nécessaires au fonctionnement des groupes</i></li><li>• <i>Attitudes : écoute, conseil, évaluation...</i></li><li>• <i>Méthodologie du projet</i></li><li>• <i>Organisation du travail collectif.</i></li></ul>

### II-3. Culture pédagogique

Objectif	<i>Acquérir les bases d'une démarche pédagogique et pouvoir élaborer une activité raisonnée du point de vue du public, de sa progressivité et de sa programmation en vue de l'appliquer dans ses activités pastorales et de favoriser le travail avec les enseignants. Etre capable de différencier action auprès des jeunes et action auprès des adultes.</i>
Contenus	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>L'acte d'apprendre</i></li><li>• <i>La finalité éducative de l'enseignement</i></li><li>• <i>Analyse des programmes</i></li><li>• <i>Éléments d'ingénierie pédagogique</i></li><li>• <i>La législation concernant la mise en œuvre d'activités internes ou externes à l'établissement.</i></li></ul>

### Axe III : FONDEMENTS BIBLIQUES, THÉOLOGIQUES ET PASTORAUX

Objectif : *Acquérir des connaissances et des compétences nécessaires à l'animation pastorale en vue de se situer comme aîné dans la foi*

#### III-1. Formation théologique

Objectifs	<p>► <i>Structurer sa foi pour se situer personnellement et en témoigner</i></p> <p>► <i>Acquérir la capacité au discernement pastoral en vue d'avoir une parole juste et une action adaptée...</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li><i>en appréhendant la Révélation à partir des Écritures dans la fidélité au magistère de l'Église</i></li><li><i>en s'appropriant l'enseignement de l'Église et la richesse de sa tradition en ce qui concerne la Vie Chrétienne.</i></li><li><i>en cherchant à «entrer en théologie»</i></li><li><i>en comprenant, en tant que chrétien, les autres religions et leurs éléments constitutifs.</i></li></ol>
Contenus	<ol style="list-style-type: none"><li>Bible<ul style="list-style-type: none"><li><i>Parole de Dieu et Révélation chrétienne</i></li><li><i>Connaissance de la Bible</i></li></ul></li><li>Théologie<ul style="list-style-type: none"><li><i>Trinité et christologie. Mystère de Dieu</i></li><li><i>Ecclésiologie. Mystère de l'Église</i></li><li><i>Credo et acte de foi, les confessions chrétiennes</i></li></ul></li><li>Vie chrétienne<ul style="list-style-type: none"><li><i>Théologie de la vie spirituelle</i></li><li><i>Théologie morale. Morale fondamentale, familiale, sexuelle, sociale</i></li><li><i>Enseignement social de l'Église</i></li></ul></li><li>Théologie des religions<ul style="list-style-type: none"><li><i>Anthropologie religieuse</i></li><li><i>Connaissance des autres religions</i></li></ul></li></ol>

#### III-2. L'activité pastorale

Objectif	<i>Acquérir la capacité à situer l'animation pastorale au sein de la mission de toute l'Église et raisonner les mises en œuvre qui y participent.</i>
Contenus	<ol style="list-style-type: none"><li>Déclinaison des axes de la mission de l'Église pour l'établissement scolaire :<ul style="list-style-type: none"><li><i>Servir : La mission éducative dans l'Église,</i></li><li><i>Annoncer : Première annonce et catéchèse,</i></li><li><i>Célébrer : Pratique liturgique et sacramentelle.</i></li></ul></li><li>Repérage des attentes et des besoins en matière pastorale des personnes et de la communauté éducative.</li><li>Méthodologie du projet d'animation pastorale</li></ol>

#### III-3. Approche pastorale spécifique

Objectif	<i>Développer une approche spécifique liée à la tutelle de l'établissement, à un besoin particulier de la communauté éducative ou à une sensibilité personnelle.</i>
Contenus	Propres à chaque proposition.

### 1. FORMATION INITIALE

---

#### Principe 1 : Pluralité d'acteurs – Unité de la formation

1.1. Le texte national sur l'APS précise la nécessaire pluralité de lieux de formation, à savoir :

- *Les universités catholiques*
- *L'Enseignement catholique organisé, selon les lieux, sur le plan diocésain, interdiocésain, régional ou national.*
- *L'Église locale*
- *Les congrégations qui organisent également des formations ou des sessions pour approfondir le charisme de leur fondateur.*

1.2. Mais une attention toute particulière doit être apportée au dispositif de formation pour qu'il existe des lieux et des temps de synthèse.

Cela correspond au minimum à :

- *des temps d'analyse des pratiques qui permettent l'articulation entre les situations concrètes et les connaissances et outils apportés par la formation (théologique, psychologique, pédagogique, sociologique...)*
- *un accompagnement des personnes et des groupes.*

Il est de la responsabilité des tutelles de veiller à ce que soit garantie l'unité de la formation par la mise en place d'une équipe responsable de la formation et de sa cohérence. Quant au pilotage de cette formation, il peut être assumé par cette équipe ou confié à un centre de formation local ou à l'ECM<sup>3</sup>.

1.3. Cette formation doit être adossée à celle des chefs d'établissement, responsables de la dimension pastorale de l'établissement.

#### Principe 2 : Importance de la validation et des possibilités d'équivalences

2.1. Cela peut être

- *par un parcours effectué dans un des instituts catholiques ou organismes qui dispensent des formations théologiques et pastorales diplômantes.*
- *par l'articulation avec les formations de cadres d'éducation pour :*
  - *éviter le cloisonnement de l'animation pastorale et favoriser en formation les collaborations propices au travail d'équipe dans l'établissement,*
  - *permettre une reconversion professionnelle éventuelle par la validation d'un certain nombre de modules.*
- *par la reconnaissance par l'Église locale d'une « qualification » à l'issue de la formation.*

Qualification et diplôme contribuent à une reconnaissance certaine dans le monde scolaire.

2.2. Réciproquement, il y a lieu de prévoir une possibilité de reconnaissance de formations antérieures pour certains modules.

---

<sup>3</sup> École des cadres missionnés

## **Principe 3 : Le dispositif de formation**

### ***3.1. Entrée en formation***

Rappel : l'entrée en formation n'a lieu qu'après un entretien de discernement. (cf. Texte national sur l'adjoint en pastorale scolaire, approuvé par le CNEC le 9 novembre 2007).

### ***3.2. Volume de la formation***

La durée totale de la formation est de soixante jours minimum, soit 12 semaines, réparties sur deux années. Les stages ne sont pas inclus dans ce volume.

La durée de chaque axe est de :

- *Dix jours pour l'Axe I*
- *Quinze jours pour l'Axe II*
- *Trente jours pour l'Axe III, dont un équivalent de cinq jours pour le III-3*
- *Un équivalent de cinq jours est prévu pour l'accueil, l'accompagnement et l'évaluation finale.*

### ***3.3. Importance d'une ouverture par des stages***

Pour permettre à l'APS de mieux appréhender les situations et leur spécificité, de découvrir différentes pratiques, il est opportun d'organiser dans le dispositif de formation un temps de stage dans et hors milieu scolaire :

- *dans d'autres établissements catholiques d'enseignement,*
- *dans d'autres lieux d'exercice d'animation pastorale,*
- *dans d'autres services ou mouvements d'Église.*

L'ensemble de ces stages correspond à un total de dix journées.

### ***3.4. Évaluation de la formation***

#### ***Evaluations partielles***

Elles sont liées aux différentes composantes de la formation :

- *modules de la formation qualifiante des cadres d'éducation pour les modules I-1 et I-2, et l'ensemble de l'Axe II.*
- *modules de la formation diplômante pour l'Axe III.*

#### ***Evaluation globale***

- *Document de synthèse du parcours incluant l'apport des stages.*
- *Un écrit professionnel avec analyse de situation et projet d'animation correspondant.*
- *Une présentation orale de ce rapport devant un jury organisé par l'instance de formation provinciale.*

*Le jury est composé notamment d'un représentant des tutelles, d'un chef d'établissement et d'un adjoint diocésain de pastorale.*

*On peut souhaiter que ce temps de soutenance puisse s'effectuer en présence des autres stagiaires*

## **Principe 4 : Dimension nationale de la formation**

Si la responsabilité des formations entre dans celle des diocèses en matière de pastorale, la dimension nationale répond à la légitime attente d'harmonisation entre les différents lieux – dans le respect des diversités locales – et est nécessaire, en particulier, lors des changements géographiques.

Cette dimension nationale est assurée par la DFC<sup>4</sup> pour :

- *La validation des dispositifs locaux avant leur mise en place*
- *L'élaboration du livret de formation délivré aux intéressés par les tutelles ou par les centres de formation en accord avec elles.*
- *La certification de la conformité du parcours effectué par un stagiaire d'avec le référentiel national. Cette certification donne à la formation sa dimension nationale et tient compte de la mobilité des personnes.*

## **Principe 5 : Accès des chargés d'animation pastorale à la formation**

Le dispositif doit permettre d'intégrer dans un premier niveau les personnes qui contribuent à l'animation pastorale sans pour autant être appelé dans l'immédiat à être APS. Cela peut concerner les trois axes.

Cela nécessitera une reconnaissance des modules effectués afin de pouvoir les valider ultérieurement en cas d'appel à la fonction d'APS ou d'évolution de carrière.

## **2. LA FORMATION CONTINUE<sup>5</sup>**

---

*La formation continue peut être locale, régionale, interrégionale ou nationale. Il y aurait un grand intérêt à ce que des groupes de partage et d'analyse de pratiques puissent, sous la responsabilité de l'Adjoint diocésain de pastorale, être mis en place, là où cela n'existe pas encore.*

*Il y a lieu également de prolonger en formation continue certaines initiatives prises en formation initiale ; il faut souligner en particulier :*

- *l'intérêt de s'associer à des formations fondamentales mises en place par les diocèses, des instituts reconnus par l'Eglise, au plan provincial ou national ;*
- *l'intérêt de s'associer à des formations propres à l'exercice de l'animation en milieu scolaire comme la journée nationale de l'animation pastorale.*

## **3. RESSOURCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT<sup>6</sup>**

---

*Articuler participation à la mission et profession suppose des temps de ressourcement. Ce travail relève du directeur diocésain ou de l'adjoint diocésain à la pastorale, conjointement avec les tutelles congréganistes pour leurs établissements. Les responsables concernés accompagnent les adjoints en pastorale scolaire au quotidien. Ils doivent être aussi ouverts aux autres acteurs de l'animation pastorale. Pour les aider dans cette tâche, ils s'adossent aux propositions offertes par les divers organismes existants et reconnus en ce domaine.*

*Chacun doit aussi trouver le moyen de se ressourcer.*

*Les réseaux congréganistes organisent également des temps de ressourcement : un accompagnement spécifique est souvent proposé par les responsables de tutelle.*

---

<sup>4</sup> Direction de la formation des cadres

<sup>5</sup> Extrait du texte national sur l'Adjoint en pastorale scolaire,

<sup>6</sup> idem

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES

75240 PARIS CEDEX 05